

# GRENOBLE ET SA RÉGION

**MIZOËN** | La zone toujours interdite  
**Chambon : rien de nouveau sous le soleil**

Aucun élément nouveau n'était intervenu hier au Chambon, alors que la nuit tombait sur le lac : des chutes de blocs sans ampleur continuent à se produire, mais sans accélération particulière du délitement observé ces derniers jours.

La zone demeure bien entendu fermée, les berges du lac étant totalement interdites, ainsi que l'ensemble du site situé à proximité du secteur instable. Les forces de gendarmerie sont toujours présentes pour faire respecter cette interdiction.

**SAINT-CHEF** | Sans permis et alcoolisé  
**Il échappe de peu à la détention**

« D'une part, vous rejoignez en voiture un ami alors que vous n'êtes plus titulaire du permis depuis 2011, d'autre part, vous ingurgitez plusieurs whiskies et vous repartez au volant de votre voiture, et vous trouvez cela normal ? », tonne la présidente d'audience.

L'homme comparait pour la quatrième fois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique. La première sous le régime de la comparution immédiate.

**Il conduisait avec 2,09 grammes d'alcool dans le sang**

Dans la soirée du 9 juin dernier, ce quinquagénaire avait perdu le contrôle de son véhicule, route d'Arcis-à-Saint-Chef. Sa voiture était immobilisée dans le fossé, contre une buse.

Les secours avaient dû procéder à la désincarcération du conducteur. Une

bouteille de whisky avait été retrouvée sur le siège passager, à moitié vide.

L'homme sera opéré et hospitalisé quinze jours. Le dépistage sanguin d'alcool sera sans appel : il conduisait avec 2,09 grammes d'alcool dans le sang !

**Dix mois de prison, dont quatre assortis du sursis**

Alors que le parquet requiert six mois ferme avec mandat de dépôt, la défense insiste sur l'insertion professionnelle de son client. « Il a retrouvé un emploi, ce n'était pas gagné compte tenu de son âge. Et de voiture, il n'y en a plus depuis la soirée du 9 juin. »

Gérard Dittamn a écopé de dix mois de prison, dont quatre assortis du sursis, avec interdiction de fréquenter les débits de boissons.

Il est ressorti libre du palais de justice de Bourgoin-Jallieu.

v.w.

**ISÈRE** | Une campagne de communication moderne dans le département, la Drôme et les Hautes-Alpes

# Les notaires passent à l'acte !

Depuis le 15 juin dernier, les notaires ont lancé l'offensive pour « dépoussiérer » leur image avec une communication détonante.

Deux femmes qu'on devine nues, prêtes à s'embrasser. Un couple allongé dans l'océan, vêtements détrempés. Les images de la campagne de communication des notaires de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes sont pour le moins osées.

« Pas tant que ça », répond M<sup>e</sup> Mathieu Fontaine, notaire et président du comité de pilotage de la communication des trois départements. « La société est inondée d'images plus sexy que celles-ci. Il n'est simplement pas habituel de nous voir à la tête de ce type de campagnes », poursuit-il.

L'image d'un notaire vieillissant proposant des actes de succession pour des prix élevés est prégnante dans l'esprit de beaucoup. Et, surtout, des jeunes, tel que l'a constaté M<sup>e</sup> Mathieu Fontaine : « Pendant les débats sur la loi Macron qui nous visait directement, nous avons relevé pas mal de commentaires négatifs, voire très durs, à notre encontre. Ça a été le déclencheur de cette campagne. Nous voulons informer les jeunes sur ce qu'est notre métier ».

**Faire le point avant de s'engager**

La cible a donc été choisie, les moins de 35 ans. Et les moyens bien trouvés : une

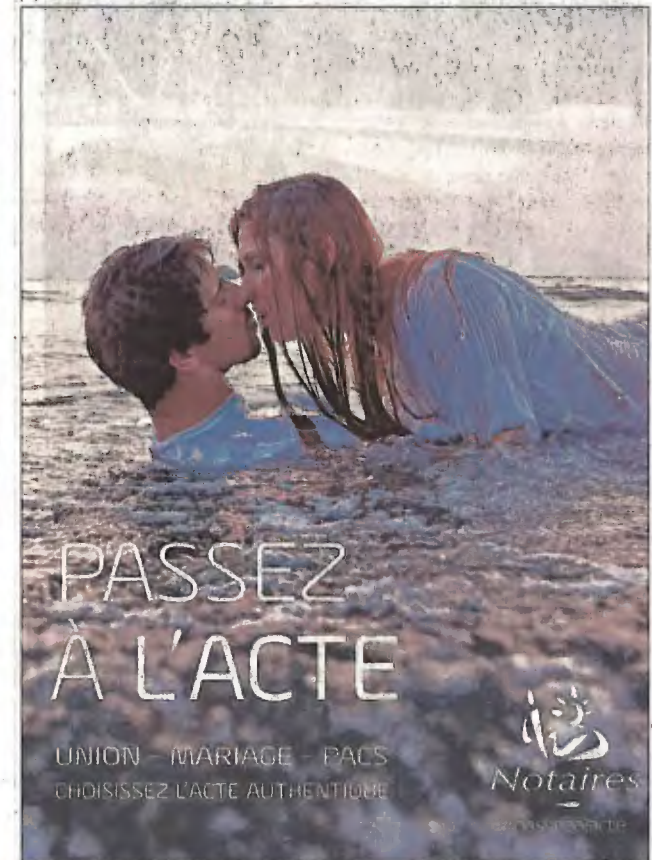


Les notaires ont lancé l'offensive pour « dépoussiérer » leur image avec une communication détonante. Photos DR.

campagne seulement sur les réseaux sociaux, montrant des jeunes amoureux en photo, quelle que soit leur sexualité, avec un slogan : « Passez à l'acte ! » Sous-entendant de passer à l'acte en poussant la porte du notaire après l'avoir fait dans le couple.

L'objectif affiché est d'inciter les jeunes à rencontrer ceux qui peuvent les aider à s'y retrouver. « Beaucoup choisissent de se marier à la mairie, sans contrat notarial donc, sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Ils partagent tout, même les dettes. Sauf que d'autres régimes sont souvent plus adaptés aux couples selon leur situation, et certains regrettent. J'ai l'exemple d'un couple venu récemment, qui a acheté un commerce sous ce dispositif. Ils aimeraient en changer maintenant, mais il y a des conditions restrictives. En venant voir un notaire en amont, les couples peuvent bénéficier de conseils gratuits et faire le point sur les contrats avant de s'engager, et ce, sur le mariage,



le Pacs ou l'union libre. On rappelle également par cette campagne que seul l'acte que produit le notaire est authentique. Il a une date certaine, il est force probante et force exécutoire. C'est-à-dire qu'il ne peut être contesté, il apparaît comme un jugement », affirme M<sup>e</sup> Mathieu Fontaine, satisfait de l'opération.

**Un choix osé qui paye**

C'est la première fois que les notaires, du groupe professionnel réunissant

les trois départements lancent une communication si moderne. Un choix osé, qui paye : « Nous avons de très bons retours de confrères au niveau national, mais aussi d'autres professions qui aimeraient pouvoir oser une telle communication. »

Les notaires de la région seront bien tentés de transformer l'essai, en lançant de nouveau des campagnes de communication modernes pour promouvoir leurs prochains événements.

Céline ARGENTO

**MONTAGNE EXPRESS**

GRANDES BOUSSES